RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A & V
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
6 rue de Belloi 13006 MARSEILLE
981 318 116 RCS MARSEILLE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 FEVRIER 2025

ORDRE DU JOUR

- Constat de la démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Constat de la démission du Directeur Général et décision de ne pas le remplacer,

- Modification corrélative de l'article 38 des statuts,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate la démission de Monsieur **Antoine GUILHAUMON** de son mandat de Président à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale nomme en qualité de nouveau Président, **à compter de ce jour** et pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- Monsieur **Jean, Richard TOKATLIAN**
 Né à [redacted]
 De n[redacted]
 Demeurant [redacted]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Monsieur **Jean TOKATLIAN**, présent à la réunion, accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.*

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate la démission de Monsieur **Vincent TOKATLIAN** de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, compte tenu des résolutions précédentes, décide de supprimer purement et simplement l'article 38 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président nommé, avec faculté de se substituer toute personne de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités subséquentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIE CONFORME
Antoine GUILHAUMON
« Bon pour démission du mandat de Président »

[redacted]

mandat de Président

Vincent TOKATLIAN
« Bon pour démission du mandat de Directeur Général »

Bon pour démission du mandat de

[redacted]

Jean TOKATLIAN
« Bon pour acceptation des fonctions de Président «

[redacted]